



**DÉBAT CONTRADICTOIRE  
ART CONTEMPORAIN,  
TRANSGRESSION OU  
RÉGRESSION?**

**OU MIEUX COMPRENDRE  
L'ART CONTEMPORAIN.**

**JEUDI 04 AVRIL  
19H30 — 20H30  
CINÉMA DU PANTHÉON**

**NATHALIE  
OBADIA**

**BENJAMIN  
OLIVENNES**

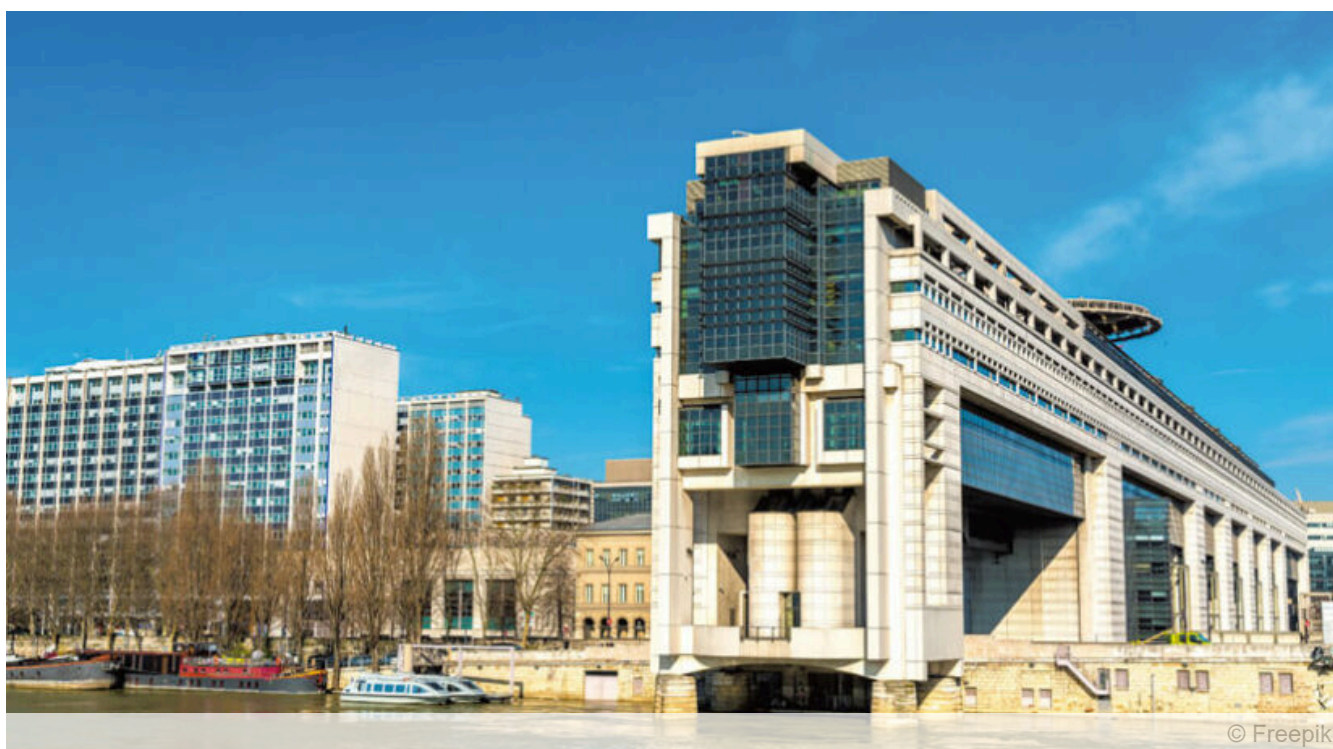
**OPINION  
SQUARE**

**CLIQUEZ ICI  
POUR S'INSCRIRE !**

Évolution surprenante

## De la prévision budgétaire d'automne à la réalité comptable de mars

Un écart allant jusqu'à 0,3 % du PIB sur le solde est assez naturel du fait de l'incertitude des recettes et dépenses de fin d'année, moins l'écart observé cette année de 0,6 %



*Mécomptes publics,  
François Ecalle*

À l'automne dernier, le gouvernement prévoyait un déficit public égal à 4,9 % du PIB pour 2023, ce qui a été inscrit dans la loi de finances initiale pour 2024 et dans la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, votées en décembre. Or les comptes publiés par l'Insee en mars 2024 se soldent par un déficit public de 5,5 % du PIB.

Il n'est pas rare que le déficit publié en mars par l'Insee pour l'année passée diffère sensiblement de celui qui était prévu par le gouvernement l'automne précédent. Le déficit de 2010 publié par l'Insee en mars 2011 était inférieur de 0,7 point de PIB à celui prévu par le gouvernement à l'automne 2010. Des écarts de même sens de 0,2 à 0,4 point ont été observés pour les déficits de 2014, 2015, 2017 et 2018. Le déficit de 2007 constaté par l'Insee était supérieur de 0,3 point de PIB à celui prévu à l'automne 2007. Des écarts de même sens de 0,2 ou 0,3 point ont été observés pour les déficits de 2012 et 2013.

“À l'automne dernier, le gouvernement prévoyait un déficit public égal à 4,9 % du PIB pour 2023. Or les comptes publiés par l'Insee en mars 2024 se soldent par un déficit public de 5,5 % du PIB.”

Les prévisions de déficit réalisées à l'automne sont encore fragiles, d'abord parce que le scénario économique sur lequel reposent les prévisions de recettes est lui-même encore fragile. En outre, certaines recettes et dépenses sont encore plus incertaines à cette période de l'année. Le dernier acompte de l'impôt sur les sociétés payé par les grandes entreprises, le 15 décembre, repose sur leur prévision de bénéfice pour l'année en cours. Son montant est très fluctuant d'une année à l'autre et toujours très difficile à prévoir. Les dépenses d'investissement des collectivités locales sont très variables et concentrées sur le dernier trimestre et ne sont connues des services du ministère des Finances qu'au début de l'année suivante.



**Le nouvel Economiste**  
**Economie Politique**  
 Affaires publiques & économie sociale

La newsletter mensuelle  
 des affaires publiques & de l'économie sociale

**S'inscrire**  
 (Abonnement gratuit)

Même si les erreurs sur certains postes peuvent en partie se compenser, un écart de 0,3 point de PIB entre la prévision de l'automne et le déficit comptabilisé par l'Insee en mars est normal.

S'agissant de 2023, l'écart (0,6 point de PIB) est surprenant. Il était certes plus important pour 2010 (0,7 point), mais dans l'autre sens et dans un contexte de rebond de l'activité après la crise de 2009 qui rendait les prévisions plus difficiles.

## Alerte des services non suivie par les ministres

Selon le rapporteur général de la commission des finances du Sénat, des notes internes des services du ministère des Finances ont alerté les ministres sur le risque d'un déficit de 5,2 ou 5,3 % du PIB en décembre et janvier. On peut donc penser que ces services ont fait une erreur technique normale de 0,2 ou 0,3 point de PIB, et que les ministres ont décidé de ne pas annoncer un déficit supérieur à 5,0 % du PIB.

La révision à la baisse des recettes fiscales de 2023 les aurait obligés à réviser aussi à la baisse celles de 2024, et donc à devoir amender non seulement le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023, mais aussi le projet de loi de finances initiale pour 2024. Dans un contexte où ces textes n'ont pu être adoptés qu'en utilisant plusieurs fois l'article 49-3 de la Constitution, on peut comprendre, sans forcément l'approuver, qu'ils y aient renoncé.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalle.

**[S'inscrire à la newsletter Économie Politique](#)**

**A lire également**

**[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)**

Publié le 03/04/2024 > Affaires publiques

**Réutiliser cet article**

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter](#).